

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 16 septembre 2021

Délibération
N°C2021_217

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2021_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021_202) ; PY Michel (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021_221)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (de la délibération N°C2021_178 à la N°C2021_187, de la délibération N°C2021_189 à la N°C2021_201 et de la délibération N°C2021_203 à la N°C2021_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021_201 et à partir de la délibération N°C2021_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021_208)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2020

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le représentant de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

La collecte et le traitement des déchets ménagers, la collecte sélective et la gestion des déchetteries, et prestations diverses sont ainsi présentés.

N°C2021_217 (2)

Le rapport aborde notamment :

- l'organisation territoriale du service,
- les différents types de collecte,
- les tonnages collectés,
- les coûts des différentes prestations.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 août 2021.

Pour l'information des usagers du service, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent son adoption.

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

De plus, le Grand Narbonne a conclu avec la Société Suez Méditerranée, un contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du pôle Environnement, à compter du 26 avril 2014 et pour une durée de 20 ans.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit que tout délégataire d'un service public doit produire annuellement à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

L'article L1413-1 du C.G.C.T prévoit que ce rapport soit examiné au préalable par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ce qui a été fait lors de la réunion du 14 septembre 2021.

Un exemplaire du rapport complet du délégataire est à la disposition des élus souhaitant le consulter, une synthèse est jointe à la convocation.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2020, tel que ci-annexé,
- de prendre acte du rapport annuel 2020 de l'Ecopôle de Lambert – Centre de tri des déchets du Grand Narbonne, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

- Rapport annuel 2020
- Rapport annuel DSP Ecopôle de Lambert 2020

N°C2021_217 (3)

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 1/10/2021
et de sa publication
le : 1/10/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

